



## Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 122'000.- pour procéder à l'aménagement de trois places de fitness en plein air sur les rives de La Grande Béroche afin de favoriser la pratique du sport d'une manière ludique

---

Madame la présidente, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux,

### 1. Préambule

---

Tout comme de nombreux cantons suisses, le canton de Neuchâtel dispose d'une loi sur le sport (LSport) adoptée le 1<sup>er</sup> octobre 2013. Celle-ci « a pour but d'encourager le sport et l'activité physique à tous les niveaux et pour l'ensemble de la population dans une perspective de promotion de la santé, de développement de la personnalité, d'intégration et de cohésion sociale, en tenant compte des valeurs qu'ils véhiculent et de leur importance éducative, sociale et culturelle » (art. 1 LSport).

L'impact du sport dans notre société et dans notre vie quotidienne est considérable. La pratique régulière d'une activité physique contribue notamment à diminuer les risques de maladies cardio-vasculaires, les problèmes de surpoids et l'obésité. Elle permet également une certaine détente, bénéfique pour le bien-être physique et mental de tous·toutes.

Le Conseil communal, dans son programme de législature, a émis le souhait de faciliter l'accès et la pratique du sport pour tous les âges.

Le projet d'aménagement de fitness urbain au bord du lac que nous vous proposons de construire sera non seulement une prestation pour promouvoir la santé, mais également un espace de rencontre pour notre population. En effet, cela encouragerait aussi le vivre ensemble intergénérationnel pour toutes et tous.

Le Conseil communal avait prévu de présenter un premier projet devisé pour un montant de CHF 170'000.- mais il a décidé de le retirer de l'ordre du jour de la séance du Conseil général du 21 février 2022 pour le renvoyer à la commission sports – loisirs – culture.

À titre informatif, voici quelques projets similaires sur le Littoral neuchâtelois :

- Boudry : projet en cours pour un fitness urbain. Rapport accepté en mai 2021 ;
- Milvignes : projet en cours d'étude suite à une motion du groupe PLR en 2022 ;
- Saint-Blaise : projet terminé en juillet 2022 ;
- Hauterive : projet en cours suite à une motion des Verts en 2018.

Ce concept de fitness urbain existe également dans les Villes de Neuchâtel et de La Chaux-de-Fonds. De plus, ces espaces sont de plus en plus utilisés depuis la pandémie de Covid-19.

Plusieurs communes des cantons de Vaud, Fribourg, Valais et Genève sont déjà équipées de fitness urbain depuis quelques années.

## 2. Infrastructures sportives

---

Le besoin d'équipements sportifs extérieurs est en forte progression partout en Europe et en Suisse romande. La Grande Béroche veut faire partie de ce mouvement et offrir à sa population la possibilité de bouger tout en profitant de l'environnement extérieur et donner l'opportunité à la population de La Grande Béroche de pratiquer une activité physique à tout moment de la journée permettant ainsi de concilier sport, plein air et santé.

Ce concept s'adresse à tous les âges, de l'adolescence aux senior·e·s pour que chacun·e y trouve différentes activités à pratiquer en fonction de ses capacités et de ses propres goûts.

Le fitness urbain est également accessible aux différentes sociétés et associations de notre commune, ainsi qu'aux écoles.

De nombreux jeunes et moins jeunes sont attiré·e·s par le fitness en salle mais cette pratique est malgré tout très onéreuse. En effet, les personnes avec un revenu moyen ne peuvent pas se le permettre.

De plus, il existe peu de centres de fitness sur le territoire communal de La Grande Béroche.

Le fitness en plein air ou fitness à l'extérieur est une alternative crédible, déjà bien développée dans certains pays européens et dans certaines grandes villes de Suisse.

## 3. Proposition

---

La commission sports – loisirs – culture a débattu du projet lors de plusieurs séances et propose une installation en plein air avec quatre appareils de fitness fixes par emplacement permettant la pratique d'une activité sportive adaptée à chaque personne. En effet, chacun·e peut le faire à son rythme et à son niveau tout en profitant de la beauté de notre lac.

Les appareils de fitness proposés permettent aux citoyen·ne·s de faire des activités diversifiées.

Avec l'installation de ces espaces de sport urbain, nous envoyons un message positif à la population et à notre jeunesse en leur offrant la possibilité d'améliorer leur santé physique ainsi que leur qualité de vie.

Les bords du lac attirent les plagistes, les promeneurs et les adeptes de la course à pied.

Avec cette nouvelle forme d'activité sportive ludique, nous espérons ainsi dynamiser nos plages et promouvoir davantage la mobilité et la pratique du sport pour tous et toutes dans notre commune de La Grande Béroche, « Grandeur Nature ».

#### 4. Emplacements proposés

---

Le retrait du projet de la séance de février a permis à la commission sports – loisirs – culture d'identifier et proposer d'autres emplacements.

Pour rappel, la commune a installé quelques appareils de fitness urbain au jardin public à Saint-Aubin-Sauges. Nous constatons aujourd'hui que cette place a changé de visage. Selon les dires de la population : « Il y a de la vie ! ». Donc un bilan positif depuis l'inauguration.

Les trois endroits choisis par la commission sont ceux qui se situent au bord du lac et qui semblent appropriés pour les utilisateur-trice-s :

- au port de Bevaix, dans la bande herbeuse entre la place de parc et les pontons du port, à proximité du restaurant et de la place de jeux :



- à la plage de Chez-le-Bart, pour les personnes qui ne souhaitent pas se baigner ou celles qui veulent tout simplement faire un peu d'exercice après ou avant la baignade :











- à la plage de Saint-Aubin-Sauges, idéalement situé à côté de la place de jeux, la buvette, le terrain de foot, le terrain de pétanques et le beach volley :



## 5. Choix des appareils

Le Conseil communal et la commission proposent l'installation des appareils ci-dessous :

Places de fitness en plein air				
		Bevaix	Chez-le-Bart	Saint-Aubin-Sauges
Rameur				
Barres tractions				
Trinity Cycle				
Ski alpin				
Agrès fitness Flexo				
Rotation hanches				
Presse à cuisses				
Ensemble développé vertical et dorsaux				

Ces appareils conviennent à toutes les générations et certains sont également accessibles aux personnes à mobilité réduite.

C'est l'offre de l'entreprise Lactell qui a été retenue en raison du rapport qualité/prix qu'elle propose.

## 6. Entretien et garantie

---

La garantie sur la structure des appareils est de dix ans selon le contrat du fournisseur.

Pour les appareils munis de roulements, les frais d'entretien s'élèvent à environ CHF 200.-/an pour les trois places de fitness à partir de la 3<sup>e</sup> année. Ce montant est à prévoir au budget de fonctionnement.

À ce montant, des frais d'entretien d'environ CHF 1'700.-/année pourraient s'ajouter pour la surface d'une place de fitness de 143 m<sup>2</sup>, si le choix devait se porter sur des copeaux de bois à la place des dalles antichocs.

## 7. Financement

---

L'acquisition des appareils est devisée comme suit :

Emplacement au port de Bevaix	CHF	30'134.-
Emplacement à la plage de Chez-le-Bart	CHF	26'563.-
Emplacement à la plage de Saint-Aubin-Sauges	CHF	26'058.-
<b>TOTAL intermédiaire, 12 appareils de fitness</b>	<b>CHF</b>	<b>82'755.-</b>
Revêtement amortissant par emplacement faux gazon (CHF 1'000.-/machine)	CHF	12'000.-
Travaux de génie civil, CHF 5'100.-/emplacement	CHF	15'300.-
Divers et imprévus	CHF	3'000.-
TOTAL HT	CHF	113'055.-
TVA	CHF	8'706.-
<b>Total TTC pour les trois emplacements</b>	<b>CHF</b>	<b>121'761.-</b>

Ces travaux feront l'objet d'un crédit d'investissement amorti au taux de 10% conformément aux dispositions du Règlement général d'exécution de la loi sur les finances de l'État et des communes (RLFinEC).

Cet objet a fait partie de la liste des crédits d'investissements votés dans le cadre du budget 2022.

## Soutiens financiers envisagés

- **Subventions cantonales**

Le Service de la santé publique a d'ores et déjà confirmé l'octroi d'une subvention de CHF 5'000.- dans le cadre de l'appel à projet « Prévention et promotion de la santé ». De plus, le Conseil communal prévoit également d'adresser une demande de subvention à la commission LoRoSport.

- **Sponsoring**

Afin de promouvoir la collaboration avec les entreprises locales, il serait également envisageable de faire appel à elles pour une éventuelle demande de sponsoring privé des entreprises avec la pose d'une plaquette « Appareil offert par ... » qui permettra, nous l'espérons, de diminuer le coût.

## Calendrier

- Début de travaux de préparation : printemps 2023 ;
- Mise en service et inauguration : fin automne 2023.

## 8. Conclusion

---

En Suisse, la pratique du sport est un élément important de vie des citoyen·ne·s.

Près de 75% de la population helvétique de 15 à 75 ans pratique une activité sportive occasionnelle ou régulière.

En comparaison internationale, notre pays se positionne au deuxième rang européen derrière la Suède par le nombre de personnes pratiquant une activité sportive au moins une fois par semaine (principalement la randonnée pédestre, le cyclisme et la natation). Les sports pouvant être pratiqués tout au long d'une vie sont particulièrement appréciés. Notre patrimoine forestier et surtout les rives du lac offrent de belles opportunités pour la pratique du sport en plein air.

La commission des sports - loisirs - culture a été consultée les 10 janvier et 6 septembre 2022 et a préavisé favorablement à sa plus grande majorité cet investissement.

Au vu de ce qui précède et pour le bien-être de notre population, nous vous prions d'accepter la demande de crédit de CHF 122'000.- pour la création de trois places de fitness.

En se tenant à votre disposition pour toute information complémentaire, le Conseil communal vous prie d'agréer, Madame la présidente, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, ses salutations distinguées.

Saint-Aubin-Sauges, le 7 septembre 2022

Au nom du Conseil communal  
Le président,                      Le chef du dicastère,  
Maxime Rognon                      Hassan Assumani



**Arrêté relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 122'000.- pour procéder à l'aménagement de trois places de fitness en plein air sur les rives de La Grande Béroche**

**Le Conseil communal de la commune de La Grande Béroche,**

vu la loi sur les communes, du 21 décembre 1964 ;

vu la loi sur les finances de l'État et des communes, du 24 juin 2014 ;

vu le règlement sur les finances, du 14 septembre 2020 ;

vu le rapport du Conseil communal, du 7 septembre 2022 ;

**arrête :**

**Art. 1<sup>er</sup> :** <sup>1</sup>Un crédit de CHF 122'000.- est accordé au Conseil communal pour la création de trois places de fitness extérieures.

<sup>2</sup>Le montant sera indexé à l'indice suisse des prix à la construction pour l'espace Mittelland.

**Art. 2 :** Le montant de la dépense sera porté aux comptes des investissements dans le chapitre « 3420 Parcs et loisirs » et amorti conformément à la loi au taux de 10% l'an.

**Art. 3 :** Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.

**Art. 4 :** Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui deviendra exécutoire à l'expiration du délai référendaire.

Bevaix, le 27 septembre 2022

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

La présidente,  
Aïcha Hessler-Wyser

Le secrétaire,  
Jean Fehlbaum